



Les Règlements EcoleDirecte : Paiement d'un acompte ou d'une caution

Pour vos réinscriptions, vous pouvez demander aux familles de faire un règlement par carte bleue toujours pour limiter le volume de chèques à saisir et les erreurs d'affectation sur les homonymes.



ACOMPTE 2018/2019
Acompte pour la rentrée scolaire 2018/2019 N'oubliez pas Vous devez nous faire parvenir votre dossier.

50.00 €


 **Ajouter au panier**

Pour ouvrir ce service, il suffit de suivre la procédure des prestations en n'oubliant pas de cocher en plus « **Acompte/Caution** ». Vous bénéficierez ainsi du suivi dans *Charlemagne Comptabilité (menu Quotidien/Gestion des acomptes ou Gestion des cautions)*.

 **Contactez-nous si vous souhaitez mettre en place la gestion des acomptes/cautions.**

Modification d'un règlement ✕

Paramétrage

Code (*) 

Libellé (*)

Fin du service

Détail

Acompte/Caution
 Quantité modifiable
 Montant modifiable

✔
✘